

L'Info

D'EST EN OUEST



FESTIVAL DE LA LÉGENDE DES BOIS 3-4-5 JUILLET 2026

Foodtruck et bar sur place
Jeux gonflables
Kiosques d'artisans
Méchoui le samedi 4 juillet

LE RETOUR DE LA
COMPÉTITION DE
BÛCHERONS



Sous le chapiteau en soirée
Vendredi: Hommage à Offenbach
Samedi: Pascal Bibeau et son band



Entrée: 20\$ par jour et 35\$ / 3 jours
Gratuit pour les 13 ans et moins

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : info@yamaska.ca

Site web : yamaska.ca

Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite_de_Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire:

François Martin 450 808-2024

maire@yamaska.ca

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1) 450 808-3437

danielle_proulx_19@hotmail.com

Gilles Dubreuil (Poste # 2) 514 235-1521

gdsabix@gmail.com

Monique Rooke (Poste #3) 514 704-9585

moniquerooke19@gmail.com

Jean-Pierre Bussièrès (Poste #4) 819 588-5757

bussieresjp25@gmail.com

Martin Joyal (Poste #5) 450 880-0386

martinjoyal6969@gmail.com

Marie-Klaude Vaudreuil (Poste #6) 450 808-7058

marieklaudevandreuil@outlook.com

Direction générale :

Annie Frenette 450 789-2489

directiongenerale@yamaska.ca Poste 224

Information générale

Geneviève Forcier 450 789-2489

info@yamaska.ca Poste 221

Sophie Gamelin

comptabilite@yamaska.ca 450 789-2489

Poste 222

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

François Martin (maire)

450 808-2024

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Poste de la Sûreté du Québec à Sorel

450 743-7947

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)

450 789-2489 Poste 223

Salle Léo-Thérault

450 789-2489 Poste 228

Bibliothèque municipale

450 789-2489 Poste 227

Centre communautaire

450 789-2489 Poste 230

Pavillon communautaire

450 789-2489 Poste 230

Presbytère

450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)

Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins

Centre Pierre-De Saurel

450 746-7000

École Yamaska

450 746-3513

Bureau de poste

450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel

450 743-2703

CLSC du Havre

450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :

20 mai

Prochaine parution :

29 mai

Nouvelles du Conseil municipal d'avril

- ◆ Autorisation à publier un appel d'offres public - Entretien des chemins d'hiver 2026-2029;
- ◆ Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière - PAFIRSPA;
- ◆ 05.04 - Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière - FRR;
- ◆ Appui à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2026;
- ◆ Fermeture de rues - Festival de la Légende des bois;
- ◆ Modification au calendrier des séances 2026 (déplacement de la séance du mois d'août);
- ◆ Autorisation d'un représentant Revenu Québec - CLIC SÉCUR - Comptabilité;
- ◆ Renouvellement de mandat / Rampes de mise à l'eau - Saison 2026;
- ◆ Transaction et quittance finale - Murets;
- ◆ Autorisation de signatures pour les dossiers de nature juridique;
- ◆ Dépôt et adoption du 2e projet de règlement #2026-133;
- ◆ Ajustement du taux horaire de Gabriel St-Germain;
- ◆ Octroi de mandat de gré à gré – Danis Construction - Dos d'âne;
- ◆ Octroi de mandat de gré à gré - Tessier Récréo-Parc inc. - Jeux d'eau;
- ◆ Octroi de mandat de gré à gré - Les entreprises Clément Forcier - Nettoyage de rues;
- ◆ Octroi de mandat de gré à gré - Danis Construction - Nids-de-poule;
- ◆ Octroi de mandat de gré à gré – PR Eautech - Échantillonneur eaux usées;
- ◆ Octroi de mandat de gré à gré - Écho-Tech H2O - Mesures d'accumulation des boues 2026;
- ◆ Dérogation mineure 384 rang du Grand-Chenal;
- ◆ Demande d'appui pour utilisation d'un terrain à des fins autre que l'agriculture - 386 Grand-Chenal;
- ◆ Demande à la CPTAQ pour utilisation du terrain à des fins autre que l'agriculture – 236, route Marie-Victorin Ouest;
- ◆ Demande de PIIA – 19, rue Principale;
- ◆ Renouvellement des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- ◆ Demande d'amendement au projet de loi no 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la LAU;
- ◆ Octroi de mandat de gré à gré - Mario Beauchemin, designer - 300e anniversaire;
- ◆ MRC de Pierre-De Saurel – Enveloppe discrétionnaire – Festival de la Légende des bois;
- ◆ Location de quatre terminaux intelligents de Global Payments;
- ◆ Contrat d'assurances - Festival de la Légende des bois.

Demande de permis

Nous vous rappelons que quiconque désirant effectuer des travaux de construction, agrandissement, rénovation ou autre travaux, doit obtenir préalablement, un permis avant même de commencer des travaux. Donc, pour tous vos projets, prenez vous à l'avance en communiquant avec l'inspectrice au téléphone 450 789-2489 (poste 223) ou par courriel : permis@yamaska.ca



Certains projets nécessitent l'obtention d'approbation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et/ou de d'autres paliers gouvernementaux avant même que la Municipalité puisse émettre un permis. Ces démarches peuvent être plus longues que prévues.

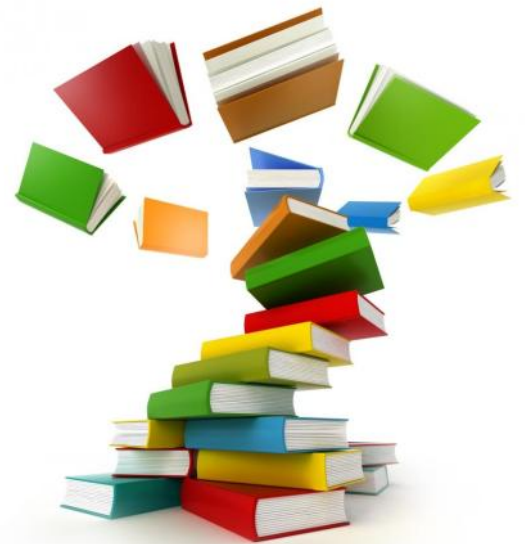
Vente de livres usagés

Le 2 mai aura lieu la **vente annuelle de livres usagés** de la Bibliothèque de Yamaska. Lors de cette journée, l'équipe de bénévoles sera sur place pour recevoir les dons de livres et procéder aux inscriptions de nouveaux usagers.

Quand: le samedi 2 mai 2026

Endroit: Salle Léo-Théroux (45, rue Cardin)

Heures: 10h00 à 16h00



La pétanque pour tous!

Venez vous amuser en jouant à la pétanque, au parc J.-B.-St-Germain, à partir du mercredi 20 mai à 18h30. Les équipes formées sur place, avec ou sans expérience, tous sont acceptés. Il s'agit de pointer le plus juste possible... Si la température n'est pas favorable, l'activité est reportée au mercredi suivant.



Pour plus de renseignements, Léo-Paul 450 789-2175.

LE DÉFI PISSENLITS C'EST:

- Contribuer à la santé des pollinisateurs;
- Retarder la tonte de la pelouse en mai seulement;
- Planter des fleurs;
- Réduire l'utilisation de pesticides.

**** 35% de notre garde-manger dépend des insectes pollinisateurs ****

JE PROTÈGE LES
POLLINISATEURS



JE RELÈVE LE
#DÉFIPISSENLITS®

défi
PISSENLITS®
UNE INITIATIVE DE PRELACQ

VENTE-DÉBARRAS

Les citoyens de la Municipalité de Yamaska sont invités à effectuer une vente-débaras **les 16 ET 17 MAI**, sans permis.

Notez qu'en cas de pluie, la vente-débaras sera reportée à la fin de semaine suivante.

Pour les ventes-débaras organisées sur le territoire de la Municipalité et se tenant à toutes autres dates que celles mentionnées précédemment, le responsable de la vente-débaras doit se procurer un permis, au bureau municipal au coût de 20\$.



ABRI TEMPO

Selon l'article 5.7 du règlement de zonage de la municipalité de Yamaska. Vous avez jusqu'au **15 mai** pour le démantèlement des abris temporaires (style Tempo).

SAMEDI, 16 MAI

Il y aura distribution de compost et d'arbres gratuits:

Où : Garage municipal au 178, rue Mgr-Parenteau

Heure : de 8h30 à 11h30

Preuve de résidence requise

Limite de 5 contenants de 20 litres

Si vous venez avec votre remorque, le tracteur du Service des Travaux publics y déposera le compost (une pelle équivaut à 100 litres environ)



**Apportez vos
contenants et vos pelles !**

RAMPES DE MISE À L'EAU

Deux rampes de mise à l'eau sont offertes aux plaisanciers sur le territoire de la Municipalité, soit à côté du pont Camille-Parenteau ou au rang de la Pointe-du-Nord-Est. Une vignette **de stationnement valide est obligatoire du 1^{er} juin au 1^{er} octobre inclusivement** afin d'utiliser le stationnement avec ou sans remorque d'une de ces rampes de mise à l'eau.

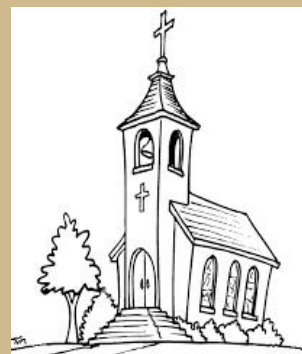
Le coût de la vignette est de **20 \$** pour les résidents de la Municipalité et de **175 \$** pour les non-résidents et est disponible seulement au bureau municipal, situé au 100, rue Guilbault. Le certificat d'immatriculation de la remorque et une preuve de résidence sont exigés lors de l'acquisition de la vignette. De plus, un billet de stationnement journalier au coût de **30\$ par jour** est disponible au **Marché Richelieu situé au 5, Mgr-Parenteau.**



Vous pouvez dès maintenant vous la procurer par la poste. Il suffit d'aller sur le site **yamaska.ca** dans l'onglet Loisirs ensuite rampe de mise à l'eau pour avoir le formulaire ainsi que le fonctionnement.

Activité paroissiale – Chants grégoriens et médiévaux à l'Église

Lors de la célébration dominicale du 24 mai à 9h30, nous aurons le plaisir d'accueillir l'ensemble vocal « GREGORIA » de Sorel-Tracy qui interprétera des chants grégoriens et médiévaux. Venez profiter de cet évènement rare chez nous!



Balayage et lavage des rues

La Municipalité de Yamaska procèdera au balayage et lavage des rues de son périmètre urbain vers la mi-mai. La date reste à confirmer... suivez notre page Facebook!



Vous êtes un producteur ou avez un grand jardin?

Nous aimerions que tous fassent un geste pour ceux qui n'ont pas accès à des légumes frais, soit de cultiver un rang de plus ou de planter un plant ou deux dans votre jardin. Des cueilleurs de Récoltes oubliées seront là pour la cueillette. Pour plus amples renseignements :

lesrecoltesoubliees@gmail.com Notre page Facebook ou 450-742-2139



Semaine de
la sécurité civile 3 au 9 mai 2026

**AGIR ENSEMBLE
POUR LA SÉCURITÉ
DE TOUS**



TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
TAXIBUS RÉGIONAL ET TRANSPORT ADAPTÉ		
TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE		
1 passage	5,00 \$	3,00 \$
TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS		
1 passage	4,50 \$	2,75 \$
10 passages	41,00 \$	24,50 \$
25 passages	91,25 \$	54,75 \$
Hebdomadaire (7 jours)	22,25 \$	13,25 \$
Mensuel	90,25 \$	54,25 \$
PÉNALITÉ		
Origine zone 1	15,00 \$	9,00 \$
Origine zones 2A, 2B et 3	25,00 \$	15,00 \$
Origine zones 4A et 4B	30,00 \$	18,00 \$
AUTOBUS CIRCUITS EXPRESS ET CIRCUIT URBAIN (LIGNE 10)		
TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE		
1 passage	5,00 \$	5,00 \$
TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS		
1 passage	4,50 \$	2,75 \$
10 passages	41,00 \$	24,50 \$
25 passages	91,25 \$	54,75 \$
Hebdomadaire (7 jours)	22,25 \$	13,25 \$
Mensuel	90,25 \$	54,25 \$
Mensuel (Entre Saint-Roch-de-Richelieu et Longueuil Circuit 751 seulement)	45,25 \$	27,25 \$
AUTOBUS CIRCUIT URBAIN (LIGNE 10) SEULEMENT		
TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE		
1 passage	5,00 \$	5,00 \$
TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS		
Hebdomadaire (7 jours)	11,25 \$	6,75 \$
Mensuel	45,00 \$	27,00 \$
TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)		
Flexible mensuel	162,50 \$	97,50 \$
CARTE D'ACCÈS		
Carte d'accès (taxibus et transport adapté)	Émission : gratuite	
Carte d'accès (autobus)	Réimpression : 10,00 \$	

Pour connaître toutes les modalités liées aux différents profils tarifaires et tarifs, leur utilisation, leur durée de validité ainsi que les modes de paiement et les points de vente, veuillez consulter notre site Web : <https://stcpierredesaurel.ca/grille-tarifaire-2026/>.

ZONES

(GABRIEL ET TRANSPORT ADAPTÉ)

- 1 | Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel
- 2A | Saint-Roch-de-Richelieu
- 2B | Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Cours
Yamaska
Saint-Robert
- 3 | Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Majello
- 4A | Contrecoeur
- 4B | Saint-Antoine-sur-Richelieu

*TARIF RÉDUIT

- Jeune de moins de 16 ans
- Personne ayant un statut d'étudiant à temps plein (avec preuve de l'institution scolaire)
- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne à faible revenu et accréditée par le Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu

POLITIQUE FAMILIALE

Les enfants de 11 ans et moins voyagent **gratuitement** lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui détient un titre de transport valide et qui en assume la surveillance.

Pour connaître toutes les modalités : <https://stcpierredesaurel.ca/tarifs-et-billetterie/politique-familiale/>

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

La STC est dotée d'une politique encadrant les règles en matière de remboursement des titres de transport inutilisés.

Pour connaître toutes les modalités : <https://stcpierredesaurel.ca/tarifs-et-billetterie/politique-remboursement/>

Bibliothèque

CLASSIQUE

Jane Eyre, de Charlotte Brontë

ROMAN ADULTES

Sous le manteau du silence, de Claire Bergeron (don)

Antoinette, de Valérie Chevalier

Le pain de la discorde-T.1-Une affaire de famille, de Claude Coulombe

Le murmure des bombes-T.1-Adrien, de Marthe Laverdière

Le voyage de l'espoir-T.2-Je reviendrai, de Josée Ouimet

Inévitable, de Kerbie V. Messier

M comme Maraviglia, d'Aurora Tamigio

Jayne Swift, celle qui guérit, de Minette Walters

Café Engel-T.5-L'âge d'or, d'Anne Jacobs

1 week-end sur 2-T.3-Le cœur a ses raisons, de Geneviève Cloutier

Gods of the game-T.1-The striker, d'Ana Huang

JEUNESSE

Enquête de peur : Le chardon et le spectre vert, de Maude Alexandre

Le mal de l'air, de Jocelyn Boisvert

Journal d'un vrai guerrier-T.4, de Cube Kid

JEUNESSE B.D.

Juliette à Barcelone, de Brassat, Morival et Decrock

Aventurosaur-T.7-Le miroir Zoïka, de Julien Paré-Sorel

ENFANTS

Petit Léon et Sacha le béluga, de Lucie Papineau

L'école des monstres : La surprise d'Élise, de Sally Rippin

Où est mon lapin?, de Fiona Watt

Ben entreprend le soccer, de Julia Gagnon

La tarte modeste, de Jory John

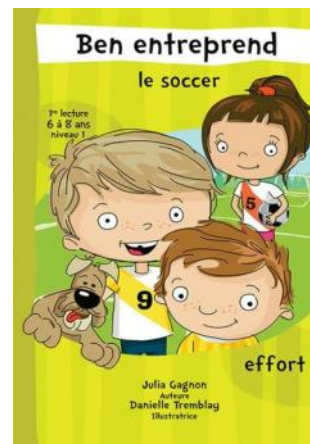
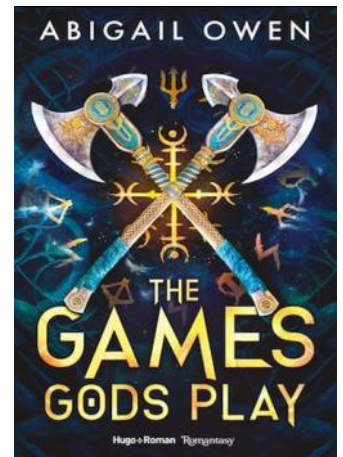
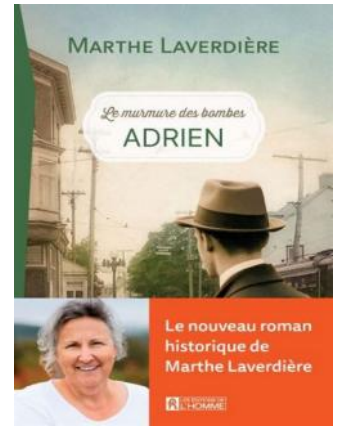
Bluey : La mauvaise humeur, de Sophie Lecoq

Peppa Pig : La sortie scolaire, de Josée Leduc

BONNE LECTURE!

Andrée de Repentigny, responsable bénévole

*Les heures d'ouverture sont les mardis de
14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00
et jeudi 19h00 à 20h00*



À NOTER :

Lors de votre visite, vous êtes invités (es) à compléter un coupon pour le tirage d'un certificat cadeau de \$25 à la Librairie Marcel Wilkie inc.

RECHERCHONS

Nous sommes à la recherche d'au moins trois (3) femmes, membres ou non-membres pour faire partie du Conseil d'administration de l'Afeas Yamaska.

Cette Association s'est engagée depuis 60 ans et a réalisé tellement de dossiers pour le mieux-être de la femme!

L'Afeas porte une mission puissante, celle de défendre les droits des femmes.

Cette mission, profondément actuelle, résonne autant chez les jeunes femmes d'aujourd'hui que chez celles qui ont pavé la voie avant elles.

Comment assurer la continuité de cet héritage? Pour que la mission se poursuive, l'Afeas doit s'enrichir de nouvelles voix. Le féminisme égalitaire parle autant aux femmes retraitées qu'aux mères de jeunes enfants, aux étudiantes et aux travailleuses de première ligne, etc.

LA PORTE EST OUVERTE, NOUS AVONS BESOIN DE RELÈVE, NOUS COMPTONS SUR VOTRE COLLABORATION!!!

N'hésitez pas à communiquer avec la secrétaire, Mme Rachel Côté au 450 789-0224. Elle a en mains les formulaires de mise en candidature. Elle va se faire un plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

*****ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE*****

Mesdames les membres, vous êtes convoquées à l'AGA, laquelle sera tenue le mercredi 13 mai 2026, pour 17h, au centre communautaire, situé au 137, rue Principale à Yamaska.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 14 mai 2025;
5. Lecture du rapport des assemblées et activités de l'année 2025-2026;
6. Lecture des états de revenus et dépenses au 31 mars 2026;
7. Désignation de la présidente et de la secrétaire d'élections;
8. Présentation des formulaires complétés à titre d'administratrices;
9. Élection du conseil d'administration;
10. Composition du conseil d'administration 2026-2027;
11. Coût des cotisations 2026-2027 déterminé par les membres du CA local à 30\$;
12. 60^e Congrès les 11-12-13 septembre au Best Western à Drummondville;
13. Affaires nouvelles
 - A)
 - B)
 - C)
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée.



Diane Bibeau
Présidente Afeas Yamaska
Ce 2 avril 2026

Nouvelle réglementation provinciale applicable en littoral (Pointe-du-Nord-Est)

Les propriétés situées dans ce secteur sont soumises à la réglementation provinciale concernant les travaux et les interventions dans les milieux hydriques. Le cadre réglementaire modernisé remplace le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral depuis le 1^{er} mars 2026. Il vise à mieux encadrer l'aménagement du territoire de manière à réduire les risques liés aux inondations.

Ce règlement encadre certaines activités qui peuvent être réalisées en milieux hydriques, comme la construction résidentielle. Il précise notamment :

- les cas où un permis municipal est requis;
- les activités interdites;
- les conditions à respecter pour réaliser certaines activités;
- les sanctions que les municipalités peuvent appliquer;
- les exigences en matière de reddition de comptes;
les règles pour réaliser un plan de gestion.

En résumé :

Il est requis d'obtenir un permis municipal préalablement :

⇒ À l'aménagement de percées visuelles en littoral ou en rive.

Il ne peut être effectué uniquement par la taille de végétaux de la strate arborescente.

Il est d'une largeur de 5 mètres et d'au plus 10 % de la longueur totale de la rive, incluant la largeur des percées visuelles déjà présentes sur le terrain.

⇒ À l'aménagement d'un accès à un lac ou à un cours d'eau. L'accès est réalisé par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

- La gestion de la végétation sur une largeur d'au plus 5 mètres;
- La construction d'un escalier ou d'une passerelle sur pilotis d'une largeur d'au plus 2 mètres;
- La construction d'une allée d'une largeur d'au plus 2 mètres en matériaux non granulaires (ex. dalles ou pierres);
- Aucun accès sur le terrain ne mène déjà au même lac ou au même cours d'eau;
- L'aménagement évite l'apport en sédiment dans le lac ou le cours d'eau;
- Les travaux sont réalisés sans remblai ni déblai, à l'exception de travaux de léger régalinge.

⇒ À l'aménagement d'un ouvrage de stabilisation de talus.
(Suite page suivante)

Nouvelle réglementation provinciale applicable en littoral (Pointe-du-Nord-Est) (Suite)

Il est interdit de (En littoral, soit la majorité du secteur Pointe-du-Nord-Est):

- Déplacer ou implanter un bâtiment ou bâtiment accessoire.
 - Ajouter un logement.
 - Réaliser des travaux d'aménagement paysager.
 - Tondre la pelouse ou couper des branches. Sauf pour des travaux d'entretien;
- * Dans le cas d'un bâtiment résidentiel, ils sont réalisés à moins de 3 m du bâtiment;
 - * Dans les autres cas, ils sont réalisés à moins de 1,5 m de l'infrastructure, de l'ouvrage, du bâtiment non résidentiel, du bâtiment accessoire à un bâtiment résidentiel ou de l'équipement.

La reconstruction d'un bâtiment en littoral est interdite sauf dans le cas d'un sinistre autre qu'une inondation, une submersion ou à la mobilité d'un cours d'eau.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter :

[Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations](#)

N'hésitez pas à contacter le Service d'urbanisme pour toutes questions relativement à des travaux en zone inondable/littoral.

Assurez-vous d'avoir votre autorisation de la CPTAQ pour l'usage de votre propriété à des fins autres qu'agricoles (chalet en zone villégiature).

Roulottes saisonnières

N'oubliez pas que pour la mise en place d'une roulotte saisonnière, un permis municipal est requis au coût de 400\$, préalablement à son implantation.

De plus, l'autorisation de la CPTAQ devrait être en votre possession pour l'usage du terrain autre qu'agricole.

L'utilisation d'une roulotte saisonnière ne peut en aucun temps générer une contamination à l'environnement notamment par le rejet d'eaux usées.

Il est interdit de couler une dalle de béton ou construire une terrasse pour l'usage d'une roulotte saisonnière. Aucune construction permanente n'est permise pour cet usage.

Annick Abel
Inspectrice en bâtiment

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT SAUF :

Selon le règlement RM-2017 à l'article 6.1.A.2. Il est possible de faire des feux à ciel ouvert sans autorisation aux conditions suivantes :

Allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet;

Le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle;

Le placer à une distance minimale de 6 mètres de tout bâtiment et de 3 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

Les feux allumés dans un grill ou un barbecue sont également autorisés sans que l'autorisation de la municipalité soit requise.

***UN PERMIS DE BRÛLAGE DOIT ÊTRE DEMANDÉ EN TOUT TEMPS AU BUREAU MUNICIPAL ET C'EST GRATUIT!**

EN VIGUEUR DÈS MAINTENANT!

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

AMENDE DE 500 \$ À 50 000 \$

(en plus du paiement d'une facture en certaines circonstances)



FEUX DE CAMP



FEUX D'ARTIFICE



INSTRUMENTS PRODUISANT DES FLAMMÈCHES



LANTERNES VOLANTES



INSTALLATIONS AVEC PARE-ÉTINCELLES ET DISPOSÉES SUR SOL DE TERRE BATTUE OU DE GRAVIER SONT PERMISES



COLLECTE DES ENCOMBRANTS MATIÈRES ACCEPTÉES

Règle générale : tout déchet d'origine domestique qui mesure plus de 1 mètre ou qui pèse plus de 25 kg pouvant être chargé manuellement par 2 employés.

- ✓ Maximum 10 sacs de déchets avec un poids n'excédant pas 9 kg;
- ✓ Mobilier entier ou défait (table, chaise, divan, luminaire, lampe sur pied, bibliothèque, etc.);
- ✓ Appareils ménagers (laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, cuisinière);
- ✓ Petits appareils et petits électroménagers (micro-ondes, ventilateurs sur pied, etc.);
- ✓ Matelas, lits et sommier;
- ✓ Tapis, toile ou bâche attachée et enroulée d'une longueur maximale de 1,5 m et d'un diamètre maximal de 35 cm;
- ✓ Meubles et pièces de meubles (ex. : panneaux de bibliothèque, tiroirs, pattes de tables, etc.);
- ✓ Toilettes, lavabo, meuble-lavabo, vanité, baignoire;
- ✓ Barbecue (**sans la bonbonne**);
- ✓ Vélo;
- ✓ Jouets ou items pour enfants (poussette, balançoire, chaise haute, modules divers, sièges d'auto, etc.);
- ✓ Items saisonniers (râteau, pelle, brouette, balai, etc.);
- ✓ Spa défait en 6 sections et pouvant être ramassées par 2 employés;
- ✓ Baril de métal vide;
- ✓ Filtre de piscine (**sans sable**).

Sortie des matières résiduelles en prévision de la collecte

Les bacs roulants, les encombrants et les résidus verts doivent être mis à la rue au plus tôt à 20 h la veille de la collecte et au plus tard à 6 h le jour de la collecte. Les bacs roulants, ainsi que toutes matières non ramassées doivent être retirés au plus tard à 23 h le jour de la collecte.

Source: Article 7 du règlement RM-281-18 sur les matières résiduelles

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MATIÈRES REFUSÉES

Règle générale : toute matière admissible à un ou plusieurs autres types de collecte (matières recyclables, matières organiques ou résidus verts) ne doit pas se retrouver dans la collecte des encombrants. La collecte des encombrants permet aux citoyens de se débarrasser de leurs déchets volumineux trop imposants pour être déposés dans les bacs roulants à déchets. Dans tous les cas où des items ont un potentiel de valorisation, le Recyclo-Centre (165, avenue de l'Hôtel-Dieu, à Sorel-Tracy) devrait être priorisé.

- Sacs de feuilles et de gazon (oranges ou transparents);
- Déchets déposés en vrac (non ensachés), louses au sol ou dans une remorque;
- Pneus et pièces d'auto (incluant les boîtes pour camion pickup);
- Toiles de piscine, bâches ou tapis qui ne sont pas roulés et solidement attachés;
- Armoires de cuisine et comptoir de cuisine;
- Appareils électroniques de télécommunications (ex. : télévisions, ordinateurs, imprimantes, systèmes audio et vidéo, etc.);
- Résidus domestiques dangereux (RDD) tels que la peinture, les aérosols, les néons, les bonbonnes de propane, etc.;
- Résidus de matériaux de construction, de rénovation et de démolition ou tout ce qui constitue le squelette d'une maison** tel que les planches de bois, morceaux de 2x4, panneaux de plywood, madriers, poteaux de clôtures, patio, planchers et lattes, portes, fenêtres, gypse, bardeaux d'asphalte, céramiques, vinyle, etc.;
- Objets tranchants et/ou pointus (verre, miroir, morceaux de vitre, items avec des clous apparents, etc.);
- Boîtes de carton ou autres matières recyclables;
- Appareils réfrigérants : réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau et climatiseurs (qui contient des halocarbures);
- Branches, cèdres, troncs et billots de bois, morceaux de béton, roches, terre et tourbe;
- Items avec un moteur à essence ou contenant de l'huile (ex. : tondeuse, souffleuse, etc.).

Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau
Propriétaire
Cell.: 450 880-1430

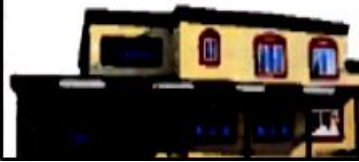
188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757
Fax: 450 789-5693

Courriel: info@autobusbibeau.ca



5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Bœuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100

Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7

450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca

jeanbernardemond.com



LOUIS PLAMONDON

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel | Alnôbak

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6

Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com

[LouisPlamondon.depute](https://www.facebook.com/LouisPlamondon.depute)



Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple
et rapide



Planifiez une rencontre avec une conseillère ou un conseiller, à distance ou en personne, à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton dans AccèsD.



Desjardins

Mai 2026

Dimanche	Lundi	Mardi	Mécredi	Jéudi	Véendredi	Samédi
 Bac brun  Bac bleu		 Encombrants  Bac noir			1	2 Vente de livre (voir p.4)
3	4	5 Biblio De 14h à 16h et de 19h à 20h Conseil municipal (à 19h au Pavillon)	6   	7 Biblio (19h à 20h) Scrabble (13h30 à 15h30)	8	9
10 	11	12 Biblio	13 AGA Afeas (voir p. 9)  	14 Biblio	15	16 Vente débarras Compost et arbres gratuits
17 Vente débarras	18 Fêtes des Patriotes Bureau municipal fermé	19 Biblio	20 Pétanque (voir p.4)  	21 Biblio Scrabble	22	23
24 Chants grégoriens et médiévaux (voir p.6)	25	26 Biblio	27 Pétanque  	28 Biblio 2e paiement de taxes	29	30

ÉCOCENTRE



3145, rue Joseph-Simard
Sorel-Tracy
(sortie 135 de l'autoroute 30 – chemin du Golf)
Téléphone: 450 908-0784

Quoi faire de vos matières ?

Allez sur l'outil de tri pour s'informer...

